

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

DECISION

N° 4-2023

Objet : Aide financière

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 ;

Vu la délibération n° 5 du 29 juin 2020 ;

Vu les échanges de la commission du CCAS sur les aides sociales ;

DECIDE

- D'accorder une aide financière à Mme DUBOUT Anne d'un montant de 200 € pour l'aider à financer l'achat d'un appareil auditif,
- De signer tous les documents concernant cette décision.

Lafrançaise, le 3 juillet 2023.



Le Président,

T. DELBREIL